

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Messidor.

(Ere vulgaire)

Jeudi 2 Juillet 1795.

Pénurie de subsistances à Rome. — Les corsaires barbaresques infestent les états du pape. — Assassins commis par les chouans dans le district d'Avranches. — Avantages remportés sur les chouans. — Jugement de la ci-devant commission d'Orange. — Réflexions sur un écrit de M. d'Entraigues. — Discussion sur les prêtres. — Revers essuyé par notre armée navale. — Descente projetée sur nos côtes par les émigrés. — Mesures prises contre eux. — Rapport demandé sur les députés inculpés.

I T A L I E.

De Rome, le 12 juin.

La pénurie des subsistances qui afflige toute l'Europe, se fait ressentir dans cette capitale; & malgré la vigilance de l'Annone, le pain est monté ici à 6 bajoques la livre. Le banquier Bottoni a été chargé d'acheter 50 mille sacs de grains, & le duc Braschi a fait venir de ses terres, des Marais-Pontins, 3 mille rubbio de bled, qu'il avoit vendus à des étrangers avec lesquels il a résilié ses anciens marchés. Enfin, le marquis Gaudi, a été chargé d'ouvrir, pour le même objet, un emprunt d'un demi-million d'écus à 4 & demi pour cent à Gènes.

Des corsaires barbaresques infestent, non-seulement nos côtes, mais encore ils ont débarqué sur nos plages, où ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des effets de toute espece. Les habitans sont dans une désolation extrême, d'autant plus que les galeres pontificales ne se trouvant pas en état de sortir, ces corsaires n'ont rien à craindre. Cependant, il a été tenu une congrégation de cardinaux, & envoyé ensuite un courrier à Civita-Vecchia, pour ordonner que notre marine fût remise en activité.

E S P A G N E.

De Madrid, le 20 mai.

La nouvelle de la paix conclue entre la France & la Prusse a excité ici une joie universelle; le duc de la Alcludia, notre premier ministre, en a témoigné sa satisfaction à plusieurs ministres étrangers résidans ici.

Avant-hier le ministre extraordinaire des états-généraux des Provinces-Unies a remis au duc de la Alcludia la note suivante:

Monsieur le duc,

C'est d'après les ordres exprès de L. H. P. les états-généraux des Provinces-Unies, que j'ai l'honneur de m'adresser à V. E. & de lui annoncer que L. H. P. ont

aboli la charge de stathouder, de capitaine-amiral-général, dans toutes ses fonctions & dans tous ses rapports, & que tous ceux qui ont été dans le cas de faire serment de fidélité audit stathouder, capitaine & amiral-général, en sont relevés.

Il m'est en outre ordonné, monsieur le duc, d'y ajouter, & je m'en charge avec un plaisir bien sensible, que L. H. P., ainsi que la nation entiere, desirant de vivre en paix & bonne harmonie avec toutes les puissances & spécialement avec S. M. catholique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, VAN DER GOES.

Aranjuez, le 13 mai 1795.

Le ministre a fait hier la réponse suivante à cette note.

M O N S I E U R,

J'ai informé le roi de votre note d'hier, par laquelle vous m'avaz bien voulu communiquer, au nom des états-généraux des Provinces-Unies, qu'ils ont aboli la charge de stathouder, capitaine & amiral-général dans toutes ses fonctions & dans tous ses rapports, & que les états, ainsi que la nation entiere, desirant de vivre en paix avec toutes les puissances, & spécialement avec S. M.

Le roi a appris avec la plus vive satisfaction cette nouvelle marque de la continuation de l'amitié des états-généraux & de la nation hollandaise, & il est de même résolu d'y répondre de sa part avec fidélité & constance, dans tout ce qui dépendra de lui, & à vous, monsieur, il continuera d'accorder sa protection; en conséquence, il se flatte que la bonne harmonie ne sera pas rompue, quelques grandes que puissent être les adversités de l'un & de l'autre pays.

Je vous répète à cette occasion les assurances du parfait attachement que je vous ai voué, & que je ne desirc rien de plus que de vous en donner en toutes occasions de nouvelles preuves.

Aranjuez le. . . . sur ce, je prie Dieu, &c.

Signé, duc DE LA ALCUDIA.

On attend sous peu de jours, dans cette capitale, un ambassadeur britannique, mais selon toutes les apparences il n'y sera pas accueilli comme son prédécesseur; aussi doute-t-on si l'Angleterre sera bien dans le cas de tirer un grand avantage de notre marine, puisque l'amiral de Langara est retourné avec son escadre à Mahon (dans l'isle de Minorque), & que les vaisseaux qui la composent s'en retourneront probablement partie dans le port de Carthagene, partie dans celui de Cadix.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

D'Avranches, le 6 messidor.

La désolation est à son comble dans ce district; depuis cinq jours, douze patriotes, tant officiers municipaux qu'acquéreurs de biens nationaux, ont été massacrés; chaque nuit est marquée par de nouvelles atrocités. Des bandes de quarante à cinquante scélérats, déguisés de toutes les manières, parcourent les campagnes, pillent & assassinent: les habitans effrayés, n'osent déclarer les coupables, & aucune municipalité ne fait son devoir; la mort du magistrat seroit le prix de son zèle. Il est bien tems qu'un gouvernement stable, basé sur une constitution, vienne nous arracher aux horreurs de l'anarchie & de la guerre civile.

A R M E E D E L' O U E S T.

Le général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, aux représentans du peuple composant le comité de salut public.

Au quartier-général, à Alençon; le 8 messidor.

Après une nouvelle inspection scrupuleusement faite dans presque toutes les parties de l'arrondissement qui m'est confié, je puis assurer le comité de salut public que je me suis de nouveau convaincu de cette vérité, que les chouans n'étoient que d'odieus assassins frappés de terreur dans les districts du Mans, de la Flèche, de Sablé, de Château-Gonthier, de Laval & de Mayenne, parce que là on leur a fait la guerre la plus active, & que, dans tous ces points, l'intelligence & le courage ont secondé mes vœux. Ce n'est donc que dans les districts de Châteauneuf, Beaugé, Craon & Segré, qu'une molle & honteuse inertie a contribué à accroître l'audace des chouans dirigés par Coquereau & Sopeau. J'ai ordonné au général Lebley, à qui j'ai confié cette division, de converser sur la rive gauche du Loir, depuis Durethal jusqu'à Angers, tout ce qu'il faut de forces pour garder rigoureusement les communications; mais aussi d'avoir à porter sur-le-champ des renforts entre les deux rivières de Sarthe & Mayenne, répartis à Sablé, Châteauneuf, le Lion d'Angers & Château-Gonthier; de sorte qu'il pût en très-peu de tems extirper de ces régions la horde de Coquereau. C'est ce scélérat qui me fit attaquer le 5, dans ma route d'Angers à Château-Gonthier. Je n'avois que 20 hussards & 60 fantassias.

Dans moins d'une demi-heure, je me fis jour au milieu d'eux en les contraignant à prendre la fuite, & je continuai ma route. Aussi, à Château-Gonthier, à Sablé, à

Laval, l'esprit public vient de prendre une nouvelle vigueur, grace aux combats livrés aux chouans avec le succès qui a presque toujours couronné les armes de la république. C'est ainsi qu'en donnant au gouvernement le degré d'énergie qui lui convient, on a dissipé, battu partout les royalistes en armes, & réduit à un respectueux silence les lâches malveillans. Combien le décret du 30 prairial va efficacement contribuer à nous faire finir cette guerre calamiteuse! Toutes mes dispositions sont faites; & aussi-tôt que ces deux mille hommes du Nord seront parvenus aux différens points que je leur destine, je vous promets, citoyens représentans, que toutes ces bandes d'assassins disparaîtront bientôt du sol de la république.

De Paris, le 11 messidor.

La police vient enfin de s'exercer sur ces marchands de pain qui siègent au palais Egalité, & qui, non contents de vendre le pain 16 liv. la livre, se permettent de ne pas donner le poids convenu. On a saisi chez l'un d'eux plusieurs pains vendus pour deux livres, & qui pesoient sept à huit onces de moins. S'il est juste de tout faire par poids & mesures, il n'est pas moins juste de vendre aussi de même, & on dit que la police a encore beaucoup à faire à cet égard.

On écrit d'Avignon, que les membres de la ci-devant commission d'Orange, ont été tous jugés & condamnés par le tribunal criminel du département de Vaucluse.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

On a introduit en France un écrit de M. d'Entraigues, où il examine & censure la conduite des puissance coalisées. Mon dessein n'est pas d'analyser ou de combattre cette production chagrine; elle ne m'a paru ni instructive ni dangereuse: on y voit un homme que le malheur a aigri sans l'éclairer, & qui, tombé dans l'impuissance de nuire, a le ridicule de se montrer implacable; rien ne trouve grace devant lui que les chimères qui l'ont perdu; & l'on diroit qu'il leur a reconnu un caractère divin, depuis qu'il est devenu leur victime. Visionnaire dans ce qu'il observe comme dans ce qu'il présage, il voit ce qui n'a jamais été, pour continuer d'espérer ce qui ne peut jamais être: triste condition de ceux à qui l'illusion est devenue nécessaire, & qui ont à soutenir leurs rêves contre d'accablantes réalités.

Quelque peu d'estime que mérite cet écrit, on ne le lit pas sans une sorte d'intérêt. C'est une occasion que nous n'avions pas encore eue d'observer un de ces hommes qui ont quitté le vaisseau public au commencement de sa course, & dont l'apparition est maintenant pour nous ce qu'est celle du point de départ pour les navigateurs, lorsqu'après avoir été couvert quelque tems par des brumes, il se remontre à une longue distance & leur donne une idée du chemin qu'ils ont fait.

Depuis quatre ans, nous les avons perdus de vue, parce qu'ils n'écrivoient pas & que la renommée n'a pas suppléé à leur silence. Imperceptibles dans l'Europe, dont on les disoit les mobiles, ils y ont exercé vainement leurs plumes & leurs épées; celle-ci n'ont brillé que dans des armées vaincues, & leur génie, plus malheureux encore, ne paroît inquiéter que l'écrivain de la partie politique du *Moniteur*.

On a cru assez long-tems à l'influence des émigrés sur les cabinets étrangers ; mais s'il reste à cette opinion des partisans dignes qu'on les désabuse, il faut les inviter à lire l'ouvrage de d'Entraigues ; cet homme a été marquant dans son parti ; plusieurs fois on l'a cité comme l'agent le plus actif du prétendu Régent de France : or, on le voit ici cherchant à juger & à diriger les puissances coalisées ; & de quels moyens dispose-t-il ? Pour pénétrer leurs vues, il n'a lu que des journaux ; pour suggérer les siennes, il écrit une brochure. Il n'y a rien de moins intime qu'une telle correspondance, & des relations aussi vagues ne supposent aucun crédit.

D'Entraigues semble, il est vrai, accuser les trois coalisés de se laisser diriger par d'autres émigrés, qui ne sont pas comme lui de purs royalistes. Mais de telles insinuations prouvent moins la conviction de leur auteur que son désir de nuire à des plans qu'il n'a pas donnés. Il use d'un moyen dont nous connoissons le pouvoir. Ici, quand des factieux veulent jeter de la défaveur sur les actes du gouvernement, ils répandent que c'est l'ouvrage des ennemis de la liberté. N'est-il pas naturel que parmi les partisans de l'autorité arbitraire, on attribue aux hommes qui passent pour les haïr, les plans qu'on veut discréditer. Cette conjecture me paroît vraisemblable ; mais on peut la fortifier d'une observation décisive, c'est que, parmi ces émigrés dont d'Entraigues déplore l'influence dans les cours étrangères, il compte les disciples de Brissot (pag. viij), les Girondins (pag. xij), hommes qui, à l'époque où il a écrit, étoient il est vrai absens de leur patrie, mais que personne ne soupçonnera d'avoir conspiré contre elle ; & l'insertion de leurs noms dans cette liste est le signe de faux qui la frappe de nullité.

Plutarque a fait un traité pour prouver que nos ennemis pouvoient nous être utiles. En lisant l'ouvrage de d'Entraigues, j'ai trouvé que Plutarque avoit eu raison. Vous en jugerez comme moi.

On a subdivisé sous beaucoup de titres la classe qui fut active dans la révolution. Des différences dans les systèmes ont été constamment prises pour des oppositions dans les volontés ; c'est ainsi que des hommes qu'animoit également l'amour de leur patrie se sont flétris de soupçons injustes ; les passions & la défiance ont accumulé des outrages, & les amis de la liberté ne se sont plus reconnus. Mais l'aversion de leurs ennemis les démêle dans ces ténèbres ; la haine a le regard perçant, plus que la reconnaissance. Demandons à d'Entraigues sa liste de proscription ; il classe indistinctement parmi les rebelles les Girondins, les constitutionnels, les modérés, &c. (p. xij) ; il dit (pag. 12) & il répète souvent que la postérité, d'accord avec la justice, verra toujours en eux les premiers régicides de la France. Discutant ensuite l'étendue de l'amnistie qu'il daignera accorder, il déclare que la justice des hommes n'a jamais eu et n'aura jamais le droit de leur pardonner (pag. 36.)

Ces menaces indiscrettes sont précieuses à recueillir. Si quelques-uns de ceux qu'elles enveloppent ont eu besoin d'être avertis qu'il n'y a de sûreté pour aucun d'eux hors du triomphe de la liberté, d'Entraigues vient suppléer à leur imprévoyance & les rallier tous à la cause publique. De vagues soupçons les ont désunis, ils reçoivent en ce moment la plus sûre garantie de leur fidélité mutuelle, en apprenant l'identité de leurs intérêts.

A cette leçon de d'Entraigues, ajoutons celle qui nous est donnée dans les prisons de l'Autriche. Il n'est pas inutile

d'y considérer attachés à la même chaîne & Drouet le montagnard, & Bancal l'ami de Brissot, & Beurnonville l'éleve de Dumouriez, & la Fayette le constitutionnel, & cet intègre Bureau de Puzy, que je ne sais désigner que sous le titre du plus sage ami de la liberté.

Or, quand d'Entraigues promet la mort à tous les adversaires de la tyrannie, quand l'empereur les entasse dans les mêmes cachots, n'y a-t-il pas une absurdité barbare à accuser les objets d'un tel ressentiment de s'être coalisés avec le parti qui les proscribit & de diriger les opérations de leur persécuteur ?

Je sais qu'à ces raisonnemens le *Moniteur* oppose des faits, rapportés par un anonyme, & garantis par un autre. Il annonce dans une lettre d'Allemagne la réunion des émigrés de tous les partis. C'est au nom de la constitution de 1791 qu'il rallie les ennemis de la liberté. Il dispose d'une armée constitutionnelle, qu'il fait entrer en France ; il connoît les proclamations qu'elle doit faire & le succès qu'elle en attend ; enfin il donne à cette troupe de Feuillans une avant garde de prêtres réfractaires & choisit le prince de Condé pour leur général, en considération sans doute de sa modération connue & de sa popularité. (*Moniteur* du 4 messidor.)

Je n'essayerai pas d'atténuer la gravité de ce témoignage, & j'ose même ajouter aux motifs d'adopter mon opinion, ces motifs que produisent ceux qui ne l'adoptent pas.

Le même jour où l'on publioit dans le *Moniteur* l'article que je viens de rappeler, on a pu lire dans les *Nouvelles Politiques* une lettre de Marchenna, qu'un esprit bien différent a dictée. Qu'il me soit permis d'appuyer de tout mon zèle le vœu qu'elle exprime. Il demande qu'en reléguant à jamais hors de nos barrières tous les hommes cruels que nous devons détester, on rappelle ceux qu'une trop juste terreur avoit éloignés. Je ne puis concevoir que leur retour paroisse dangereux. Ces hommes, qui ont connu le malheur d'avoir perdu la protection sociale, & de n'être plus que des individus délaissés au milieu des nations, ressentiroient une patrie avec toute l'ardeur que produit un long besoin. On ne voit, on ne déplore en France que les maux que nos troubles y ont répandus. Ces bannis viendroient rompre la monotonie de nos plaintes ; ils y répondroient par le récit de ce qu'eux-mêmes ont eu à souffrir ; ils nous diroient ce qui leur fait préférer nos orages à la morne sécurité que peut offrir un asyle étranger. Venant se rattacher à la grande famille, après ce malheureux essai d'indépendance, ils y rapporteroient le besoin de travailler à sa félicité, puisqu'ils ont éprouvé l'impossibilité de s'isoler d'elle. Les égoïstes comprendroient, en les écoutant, que cette devise si inutilement gravée sur leurs portes, doit enfin s'introduire dans leurs âmes, & que c'est maintenant la nécessité, comme l'honneur, qui met les Français dans l'alternative de vivre libres ou de mourir. Je ne crains pas de m'abuser, en assurant que l'esprit public gagneroit à leur présence, & qu'il se ranimeroit à leurs discours. On peut soutenir que l'intérêt national est de les rappeler ; il faut ajouter que l'équité l'exige ; il faut que l'inimitié des tyrans leur soit comptée, puisqu'ils ont eu le mérite de l'inspirer ; il faut cesser d'imiter l'injustice de Pégise, qui rejette & damne des martyrs de sa foi, parce qu'ils n'ont pas rédigé dans les mêmes termes des prières qu'ils offroient au même Dieu.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen LOUVET.

Séance du 13 messidor.

Doulcet, au nom du comité de salut public, a obtenu la parole.

La convention, a-t-il dit, est digne d'entendre la vérité; le comité ne lui déguisera jamais nos revers; il faut que les fautes ou les malheurs soient bien connus, pour pouvoir être réparés.

Le rapporteur a rendu compte que l'Angleterre venoit encore de faire une tentative pour détruire la république; l'ignorance, l'insubordination de nos marins, lui ont ménagé un succès, suite naturelle des efforts constants que nos tyrans n'ont cessé de faire, pour désorganiser & détruire notre marine.

Le 23 du mois dernier, l'escadre de Brest étoit sortie pour débloquer la division du général Verue; le 28 de ce mois, l'escadre revenant à Brest, donna la chasse aux Anglais; si les capitaines eussent répondu aux signaux nous eussions pris trois vaisseaux aux ennemis; une tempête jeta notre armée navale à cinq lieues des côtes.

Le 5, le chemin lui fut croisé par l'armée navale anglaise.

Le combat s'engagea par l'*Alexandre*, qui, étant endommagé, ne pouvoit pas marcher si vite que le reste de l'escadre; le feu, pendant l'action, prit au *Formidable*, & fit des progrès si rapides, qu'il fut obligé, pour sauver son équipage, de se jeter parmi les Anglais. Le *Tigre* se défendoit avec courage contre trois vaisseaux ennemis; mais aucun de nos bâtimens ne répondit aux signaux qui leur furent faits pour le dégager.

Le reste de l'escadre est rentrée dans les ports de la république.

Les ordres sont donnés pour faire mettre en jugement les capitaines qui n'ont pas fait leur devoir.

Les forces ennemies étoient supérieures de beaucoup aux nôtres: Doulcet a dit que ces forces considérables que l'Angleterre réunit sur nos côtes, ont pour objet cette descente d'émigrés annoncée depuis si long-tems.

Ils seront vaincus, s'écrie Doulcet; les Français jusqu'ici ont combattu pour leur gloire, ils vont combattre pour leur vie; ils ne laisseront pas redresser les échafauds, ni succéder le regne de sang des émigrés à celui de Robespierre; qu'ils se réunissent, quel'aient été leurs opinions; constitutionnels, feuillans, jacobins, ils auroient tous le même sort.

Le rapporteur annonce que le comité a pris les mesures convenables; il a donné ses ordres aux généraux qui se trouvent dans les départemens menacés, & fait partir deux de ses membres, Tallien & Blad.

L'assemblée décrète que ces deux représentans sont investis des mêmes pouvoirs que les représentans près les armées; qu'ils peuvent tirer des mandats sur les caissés de districts; que toutes les autorités constituées sont tenues d'obéir à leurs arrêtés, & tous les citoyens en état de porter les armes de marcher sur leur réquisition.

Un membre propose de convertir le bulletin de la convention en un cahier d'instruction; le même opinant soumet aussi diverses vues sur les écoles primaires. — L'assemblée ordonne l'impression du tout.

Gemissieux obtient la parole, au nom du comité de législation; il rappelle que sous le régime décemviral des hommes philosophiquement insensés ou perfides, heurterent de front toutes les opinions religieuses, & voulurent contraindre quand il ne falloit qu'instruire.

D'autres hommes à qui on ne demandoit pas compte de leurs opinions, se déclarerent athées, & sous prétexte de détruire le fanatisme, ils en allumoient les torches.

Le rapporteur retrace le tableau de tous les maux, de toutes les persécutions, aussi injustes, aussi dangereux qu'inutiles, qui ont eu lieu par suite de ces fautes ou de ces perfidies.

Il faut réparer ces maux, mais il faut aussi empêcher les abus; il faut faire à cet égard des loix qui puissent être exécutées, qui révoltent pas par leur rigueur, & qui par cela même restent sans effet.

Gemissieux a proposé trois projets de décrets.

Le premier portoit que les jugemens des tribunaux, arrêtés des corps administratifs, listes ou rôles de déportation ou réclusion contre des ecclésiastiques, motivés uniquement sur refus de prestation ou sur rétractation de serment, ou sur simple dénonciation d'incivisme non suivie d'instruction par jurés, à la forme du décret du 16 septembre 1791, ou ne contenant aucuns motifs, sont déclarés nuls & de nul effet, sauf les modifications ci-après.

Néanmoins tout ecclésiastique qui, en exécution des loix ou en exécution des arrêtés, ordres, sommations ou invitations des représentans du peuple envoyés dans les départemens ou auprès des armées, des corps administratifs ou municipalités, sera sorti de France ou des pays réunis, & aura par conséquent eu ou pu avoir des relations avec les émigrés & les autres ennemis de la république, restera en état d'exil sur le territoire d'une puissance étrangère.

Celui qui rompra son exil en rentrant en France ou dans les pays occupés par les armées de la république, sera sur-le-champ arrêté & puni de la gêne à perpétuité.

Les autres projets de décrets contenoient des loix de police sur les cultes.

Le rapport & les projets de décret ont excité de fréquens murmures.

Une discussion assez vive s'est élevée.

Le projet pour la restitution des biens a été ajourné à quelques jours; le reste jusqu'après la constitution.

Sur la proposition de Delleville, le comité de législation est chargé de faire, dans une décade, son rapport sur tous les représentans contre lesquels il y a quelque dénonciation de faite.

Delleville a motivé son opinion sur ce qu'il falloit quand la constitution sera discutée, qu'il n'y ait dans le sein de la convention que des membres reconnus sans reproches.

L'assemblée décrète que demain à midi elle entend Joseph Lebon.